COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org Point 4 de l'ordre du jour CX/RVDF 21/25/4

Avril 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-cinquième session (en ligne) 12-16 et 20 juillet 2021

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OIE, Y COMPRIS L'HARMONISATION DES DISPOSITIONS TECHNIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES PRODUITS DE MEDECINE VETERINAIRE (VICH)

(préparé par l'OIE)

1. Introduction

- 1. En qualité d'organisation observatrice, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) collabore depuis longtemps avec la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et participe régulièrement à ses réunions.
- 2. L'OIE traite les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de ses activités normatives et travaille en étroite coopération avec la CCA et ses Comités, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, afin de promouvoir un commerce international d'animaux et de produits d'origine animale qui soit sûr. La résistance aux antimicrobiens (RAM) présente un grand intérêt pour l'OIE et ses 182 membres, et fait également partie de la collaboration tripartite (FAO, OIE, OMS).
- 3. La mise à jour du Sixième Plan stratégique de l'OIE (2016-2020) a été menée à bien, avec les objectifs stratégiques suivants:
 - assurer la santé et le bien-être des animaux et la sécurité des aliments et produits d'origine animale, et réduire la transmission des maladies, notamment en contrôlant les risques au niveau du lien entre les humains, les animaux et l'environnement;
 - instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes et les partenaires commerciaux dans le commerce transfrontalier d'animaux et de produits et aliments d'origine animale, grâce à la transparence et à de bonnes communications concernant l'incidence d'importantes maladies épidémiologiques et par le biais des normes de l'OIE sur la sécurité sanitaire des échanges ;
 - renforcer les capacités et la durabilité des services vétérinaires nationaux.
- Le 7^e Plan stratégique est prêt à être approuvé par le Conseil de l'OIE et à être adopté lors de sa quatre-vingt-4. huitième Session générale qui se tiendra en mai 2021. Le Département de la résistance aux antimicrobiens et des produits vétérinaires continuera de contribuer à l'élaboration du 7e Plan stratégique de l'OIE, notamment en ce qui concerne la qualité des produits vétérinaires et dans le cadre de la collecte par l'OIE de données sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux (Base de données de l'OIE sur l'utilisation des antimicrobiens).

2. Résistance aux antimicrobiens

- Normes et lignes directrices sur la RAM
- 5. La mission première de l'OIE consiste à rédiger des normes publiées dans des Codes et des Manuels qui couvrent les animaux terrestres et aquatiques et présentent les meilleures pratiques en matière de protection et de promotion de la santé et du bien-être des animaux. L'élaboration de ces normes implique un examen régulier et une adoption formelle lors de la Session générale annuelle par l'Assemblée mondiale, qui est composée de délégués désignés par les gouvernements des 182 membres de l'OIE.
- 6. Depuis 1997, reconnaissant l'importance croissante de la RAM à l'échelle mondiale, l'OIE a élaboré des normes et lignes directrices visant à encourager un usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux et un suivi des RAM et de leur usage chez les animaux. Le processus normatif de l'OIE permet, le cas échéant, la mise à jour des normes afin de tenir compte des nouvelles informations disponibles et des observations des États membres. Ces travaux ont été soutenus par le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la RAM composé de représentants de l'OMS, de la FAO et, le cas échéant, du Secrétariat du Codex. Le Groupe ad hoc de l'OIE a

fourni une expertise en mettant à jour les chapitres consacrés à la RAM dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*¹, le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*² et le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*³ de l'OIE. Les chapitres des codes comprennent :

- l'harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la RAM;
- le suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation ;
- l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire ; et
- l'analyse des risques de RAM résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux.
- 7. Le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* contient des spécifications techniques relatives aux méthodes de laboratoire utilisées pour les essais d'antibiorésistance.
- 8. La 2^e édition du recueil de normes et de lignes directrices de l'OIE concernant la RAM a été publiée et est également disponible en version imprimée et en ligne, à l'adresse :
 - https://web.oie.int/delegateweb/fr/ebook/AF-book-AMR-FRA_full.pdf.
- 9. Des recommandations spécifiques sur l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux sont publiées dans la Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire de l'OIE. La Liste a fait l'objet de plusieurs mises à jour depuis 2007 et a été examinée par le Groupe ad hoc de l'OIE sur la RAM en janvier 2018 et 2019 pour tenir compte de la dernière mise à jour de la Liste des antimicrobiens d'importance critique de l'OMS. La Liste actuelle est disponible à l'adresse :
 - https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our scientific expertise/docs/pdf/AMR/F OIE Liste antimicrobiens J uillet2019.pdf
- 10. À la suite de l'adoption de la Résolution N° 14, intitulée « Engagement de l'OIE pour combattre au niveau mondial la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche Une seule santé », par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai 2019, un **Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens** a été mis en place (remplaçant le Groupe *ad hoc* sur la RAM) et a tenu sa première réunion en octobre 2019, en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens et leur utilisation prudente et des Recommandations de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur la RAM. Ce Groupe de travail a déjà tenu trois réunions, dont les rapports sont disponibles à l'adresse :
 - $\frac{https://www.oie.int/fr/normes/commissions-specialisees-et-groupes-de-travail-ad-hoc/groupes-de-travail-et-rapports/groupe-de-travail-amr/membres-du-groupe-de-travail/$
- Collecte par l'OIE de données sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux
- 11. L'OIE a démarré par la collecte annuelle de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux au cours du dernier trimestre de 2015. Le premier rapport a été publié en décembre 2016. Depuis, l'OIE a publié un rapport annuel sur l'utilisation des agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, suite à un cycle annuel de collecte de données par des pays membres et non membres de l'OIE. Tous les rapports annuels de l'OIE sur l'utilisation des antimicrobiens sont disponibles à l'adresse :
 - https://www.oie.int/fr/expertise-scientifique/produits-veterinaires/antimicrobiens/
- 12. Le cinquième Rapport annuel de l'OIE, qui sera publié au deuxième trimestre 2021, présentera les conclusions du cinquième cycle de collecte de données, au travers d'une analyse à la fois mondiale et régionale. Le nombre de membres soumettant des données est passé de 130 pays pour le premier rapport à 160 pays pour le cinquième rapport. Ce dernier comprend également des éléments factuels sur les obstacles rencontrés par certains pays (n=23) dans le cadre de la soumission de données quantitatives sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux. Par ailleurs, ce rapport présente, pour les 102 pays ayant communiqué des données quantitatives couvrant l'année 2017, des calculs de la biomasse animale pour les espèces productrices de denrées alimentaires, ainsi qu'une analyse des quantités d'antimicrobiens déclarées, ajustées par un dénominateur.
- 13. Le sixième cycle de collecte de données de la base de données mondiale de l'OIE a démarré en septembre 2020 et se poursuit actuellement.
 - 3. Renforcement des capacités

https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/

https://www.oie.int/fr/normes/code-aquatique/acces-en-ligne/

³ https://www.oie.int/fr/normes/manuel-terrestre/acces-en-ligne/

14. Les activités de renforcement des capacités, y compris la bonne gouvernance des services vétérinaires nationaux et des produits vétérinaires, sont des éléments clés pour la santé animale et publique.

Points focaux nationaux

- 15. L'OIE encourage tous les membres à désigner des points focaux nationaux sous l'autorité du Délégué de l'OIE pour huit questions stratégiques, dont les médicaments vétérinaires.
- 16. Le 5° cycle de séminaires de formation destinés aux points focaux nationaux pour les produits vétérinaires s'est déroulé en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, au Moyen-Orient et en Europe. Dans la droite ligne de l'initiative « Une seule santé », la FAO et l'OMS sont régulièrement invitées à participer aux activités lors de ces séminaires. Le 6° cycle de séminaires destinés aux points focaux nationaux pour les produits vétérinaires est en cours. Le premier séminaire s'est tenu à Addis-Abeba et Debre Zeit en Éthiopie (du 9 au 11 juillet 2019) à l'intention des pays d'Afrique anglophone : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Le deuxième séminaire a eu lieu à Lomé au Togo (du 9 au 11 octobre 2019) à l'intention des pays d'Afrique francophone : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie. Le séminaire le plus récemment tenu en personne était à Kuala Lumpur en Malaisie (du 14 au 16 janvier 2020) pour la région Asie-Pacifique, avec les pays suivants : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Chine (Rép. populaire de), Taipei chinois, Fidji, Inde, Iran, Japon, Corée (Rép. de), RDP lao, Maldives, Malaisie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu et Vietnam. Pour remplacer les formations prévues, des séminaires en ligne ont été organisés pour la région du Moyen-Orient (du 7 au 9 décembre 2020) et la région de l'Europe (du 17 au 19 février 2021), en vue d'examiner les sujets prioritaires découlant du 6e cycle, dont la pharmacovigilance, la résistance aux agents antiparasitaires et les produits vétérinaires non conformes et falsifiés.

- 17. Le 6^e cycle de séminaires destinés aux points focaux pour les produits vétérinaires vise à approfondir les connaissances sur diverses questions essentielles telles que :
 - Un aperçu des activités en cours liées à la RAM.
 - Le suivi des recommandations issues de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur « La résistance aux antimicrobiens et leur utilisation prudente chez les animaux : mise en pratique des normes ».
 - L'introduction de nouveaux sujets tels que l'amélioration de la qualité des produits vétérinaires couvrant les produits vétérinaires non conformes et falsifiés, la pharmacovigilance et la résistance aux agents antiparasitaires.
- 18. Les séminaires prévoient également du temps pour le partage des expériences et des enseignements tirés entre les participants provenant des différentes régions de l'OIE.
- 19. Un manuel sur la pharmacovigilance contenant des orientations pratiques sur la manière d'établir un système de pharmacovigilance pour les médicaments vétérinaires a été préparé en collaboration avec HealthforAnimals, dans le cadre d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Il comprend des références pertinentes aux lignes directrices du VICH. Il sera finalisé en 2021, en intégrant les opinions des points focaux pour les produits vétérinaires de toutes les régions, dans le cadre du 6e cycle de séminaires de formation.

L'OIE et les activités du VICH

20. L'OIE poursuit ses activités en soutenant ses 182 membres dans la formulation et la mise en œuvre d'une législation efficace, en vue de garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments vétérinaires, notamment des agents antimicrobiens. Le VICH (Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires) est un programme trilatéral (Union européenne/Japon/États-Unis) visant à harmoniser les exigences techniques pour l'enregistrement des produits vétérinaires. L'OIE, en sa qualité de membre associé du VICH, apporte un soutien et encourage ses pays membres à tenir compte des lignes directrices du VICH. L'OIE estime que l'harmonisation internationale des exigences techniques pour l'autorisation de médicaments vétérinaires avant et après leur commercialisation est nécessaire pour la santé animale, la santé publique, la protection de l'environnement et la promotion du commerce international, et que le VICH est l'un des outils requis pour atteindre ces objectifs. Le Forum élargi du VICH est une initiative conjointe du VICH et de l'OIE dont l'objectif principal est de fournir une base pour une harmonisation internationale plus étendue des exigences techniques dans le cadre de l'autorisation de la

commercialisation de médicaments vétérinaires. L'OIE copréside le Forum élargi du VICH, en collaboration avec le président du Comité directeur du VICH. Pour fournir aux membres de l'OIE des informations concernant les initiatives d'harmonisation des exigences, l'OIE propose une courte synthèse après chaque réunion du Forum élargi du VICH par le biais du délégué et des points focaux pour les produits vétérinaires. L'OIE communique également à ses membres les lignes directrices du VICH et d'autres documents pertinents du programme tripartite (c'est-à-dire, les documents de réflexion adoptés). Selon les besoins, la Commission des normes biologiques de l'OIE est informée des sujets pertinents afin d'optimiser l'harmonisation autant que possible.

- 21. Le Forum élargi du VICH se réunit régulièrement en parallèle des réunions du Comité directeur du VICH. Les réunions tenues récemment sont indiquées ci-dessous.
 - La 10^e réunion du Forum élargi du VICH et la 36^e réunion du Comité directeur ont eu lieu du 25 au 28 juin 2018 à Bruxelles en Belgique.
 - La 11e réunion du Forum élargi du VICH et la 37e réunion du Comité directeur se sont déroulées au Cap en Afrique du Sud, du 23 février au 1er mars 2019, et la 6e Conférence publique du VICH a eu lieu les 27 et 28 février 2019. La Conférence, intitulée « Débloquer le potentiel de l'Afrique », a accueilli des participants de 28 pays. Des présentations ont été données par les représentants d'autorités de réglementation d'Afrique et d'ailleurs, l'OIE, des organisations du secteur, la Banque mondiale et la Fondation Bill et Melinda Gates. Les intervenants ont fait part de leur expérience de mise en œuvre des lignes directrices du VICH, discuté des avantages de leur adoption, et réfléchi à des solutions pour accélérer les efforts vers une harmonisation des réglementations.
 - La 12^e réunion du Forum élargi du VICH et la 38^e réunion du Comité directeur ont eu lieu du 18 au 21 novembre 2019 à Tokyo au Japon. Un rapport de synthèse, accompagné des différentes lignes directrices et des documents de réflexion du VICH, a été diffusé à tous les délégués et les points focaux en 2020. La Commission des normes biologiques a été informée au sujet des lignes directrices et des documents de réflexion concernés.
 - La 13º réunion du Forum élargi du VICH et la 39º réunion de son Comité directeur se sont déroulées par voie électronique (respectivement le 17 novembre 2020 et du 16 au 20 novembre 2020). D'importants commentaires de l'OIE ont été soumis au Comité directeur du VICH concernant le document de la prochaine Stratégie quinquennale du VICH, qui a été adoptée lors de cette réunion (PRIORITÉS DU VICH – Phase 5 : 2021-2025).
 - La 14^e réunion du Forum élargi du VICH et la 40^e réunion de son Comité directeur sont prévues pour novembre 2021, dans les bureaux de l'EMA (Amsterdam aux Pays-Bas).
- 22. Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet du VICH : https://www.vichsec.org/fr/library/press-releases-fr.html.
 - L'OIE renforcera plus activement l'appui qu'elle apporte aux pays membres du Forum élargi du VICH/OIE et tiendra ses points focaux pour les produits vétérinaires informés des questions touchant aux activités du VICH.
- 23. La 36e réunion du Comité directeur du VICH a adopté la ligne directrice finale VICH GL56 « MRK : Residues in Honey Studies to evaluate the Metabolism and Residue Kinetics of Veterinary Drugs in Food-producing Species: Study Design Recommendations for Residue Studies in Honey for establishing MRLs and Withdrawal Periods » (MCR : résidus dans le miel Études pour évaluer le métabolisme et la cinétique des résidus des médicaments vétérinaires chez les espèces productrices de denrées alimentaires : recommandations en matière de conception d'études sur les résidus dans le miel pour l'établissement de LMR et de périodes de retrait).
- 24. La 37e réunion du Comité directeur a adopté la ligne directrice VICH GL57 « MRK : Residues in Fish: Studies to evaluate the Metabolism and Residue Kinetics of veterinary drugs in food-producing species: marker residue depletion studies to establish product withdrawal periods in aquatic species » (MCR : Résidus dans le poisson Études pour évaluer le métabolisme et la cinétique des résidus de médicaments vétérinaires chez les espèces productrices d'aliments : études sur la déplétion des résidus marqueurs pour établir les périodes de retrait de produit chez les espèces aquatiques).
- 25. La 38e réunion du Comité directeur a adopté la ligne directrice VICH GL58 « (Quality GL) on Stability Testing of New Veterinary Drug Substances and Medicinal Products in Climatic Zones III and IV » ((Ligne directrice sur la qualité) Essais de stabilité des substances de médicaments vétérinaires et des produits médicamenteux vétérinaires dans les zones climatiques III et IV) à mettre en œuvre par les membres du VICH en novembre 2020 au plus tard.
- 26. Le Comité directeur du VICH a élaboré des supports de formation sur les lignes directrices du VICH. Ces supports

visent à rationaliser la manière d'utiliser les lignes directrices. Ces supports de formation s'adressent principalement aux pays membres du Forum élargi du VICH. Pour l'heure, sept modules sont disponibles, dont dix lignes directrices de qualité (GL) du VICH. Parmi les nouveaux outils de formation qui sont pertinents pour ce Comité figurent les lignes directrices sur le métabolisme et la cinétique des résidus. Les supports de formation sont publiés sur le site Internet du VICH (https://vichsec.org/fr/training-materials.html).

- Le processus PVS de l'OIE
- 27. Le processus PVS (performance des services vétérinaires) de l'OIE est un programme mondial visant l'amélioration durable des services vétérinaires d'un pays, en conformité avec les normes internationalement reconnues de l'OIE sur la qualité des services vétérinaires. En tant que programme phare de l'OIE, il réside au cœur de sa mission consistant à améliorer la santé et le bien-être des animaux à l'échelle mondiale. À la demande spécifique d'un pays membre, l'OIE mène un processus indépendant d'évaluations et de planification en plusieurs étapes sur la qualité des services vétérinaires et des services sanitaires pour les animaux aquatiques, y compris les médicaments vétérinaires et les produits biologiques utilisant l'outil PVS de l'OIE. Les étapes ultérieures du processus PVS, qui incluent l'analyse PVS des écarts, des missions d'évaluation PVS des laboratoires vétérinaires, des missions sur la législation vétérinaire et des missions de suivi PVS, contribuent à améliorer la conformité de l'infrastructure vétérinaire aux normes de qualité de l'OIE stipulées dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ou *aquatiques* de l'OIE. Des informations de fond sur le processus PVS figurent sur le site Internet de l'OIE, à l'adresse :

https://www.oie.int/fr/solidarite/processus-pvs/.

- 28. Le programme a remporté un franc succès ces dix dernières années. À ce jour (février 2020), 141 pays membres y ont activement participé par le biais de demandes nationales pour mener des missions d'évaluation initiale du processus PVS de l'OIE. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :
 - https://www.oie.int/fr/solidarite/evaluations-pvs/statut-des-missions/
- 29. L'outil PVS évalue une compétence critique « Médicaments vétérinaires » : ainsi, les résultats des évaluations du processus PVS ont révélé que près de trois quarts des pays évalués ne peuvent pas réglementer les médicaments vétérinaires (24 % des pays évalués) ou qu'ils ont des capacités limitées en matière de contrôle réglementaire des médicaments vétérinaires (47 % des pays évalués).
- 30. À la suite du forum de réflexion de 2017 sur le processus PVS (qui visait à examiner, consulter et prévoir l'évolution du processus PVS), l'édition 2019 de l'outil PVS comprenait une compétence critique consacrée à l'utilisation des antimicrobiens/de la RAM. Cette nouvelle édition est disponible à l'adresse :
 - https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Support to OIE Members/docs/pdf/Outil PVS Ed. 2019 FINAL.pdf.
- 31. Une analyse comparative qui a été menée à partir des rapports du programme d'appui à la législation vétérinaire du processus PVS de l'OIE a montré que la plupart des faiblesses récurrentes dans la législation liée à la RAM semblent être les suivantes : 1) des lacunes dans la législation sur les médicaments vétérinaires ; 2) des problèmes liés aux délais de retrait et aux limites maximales de résidus ; 3) des problèmes relatifs à l'autorité compétente pour les médicaments vétérinaires. De plus, il semble que, souvent, la législation régissant la profession vétérinaire (les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires) aurait besoin d'améliorations.
- 32. Dans le cadre de la collaboration tripartite entre l'OIE, la FAO et l'OMS sur l'atténuation de la RAM, l'OIE (par le biais du programme d'appui à la législation vétérinaire), a appuyé la FAO dans l'élaboration d'outils d'évaluation des cadres juridiques nationaux destinés à atténuer la RAM. Elle a par ailleurs participé aux ateliers régionaux de la FAO consacrés à la législation de la RAM (Burkina Faso, Nigeria, Thaïlande) et a organisé une mission pilote jointe OIE/FAO visant à identifier la législation vétérinaire contenant des dispositions spécifiques à la RAM, qui s'est déroulée aux Philippines en juin 2019. D'autres missions pilotes conjointes étaient prévues en 2020.
- Enseignement vétérinaire
- 33. Les recommandations de l'OIE sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des services vétérinaires nationaux préparent les jeunes diplômés en médecine vétérinaire à promouvoir la santé publique vétérinaire mondiale et jettent les bases pour l'enseignement et la formation des vétérinaires dans tous les pays membres de l'OIE. Les Lignes directrices de l'OIE pour un cursus de formation initiale vétérinaire (2013) viennent compléter le document précédent et visent à assurer la qualité de l'enseignement requis pour les composantes publiques et privées des services vétérinaires nationaux. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse :
 - https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Support to OIE Members/Edu Vet AHG/Day 1/DAYONE-B-fravC.pdf
- 34. L'OIE a également publié des Recommandations sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires (2018)

et des Lignes directrices pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires (2019) : <a href="https://www.oie.int/fr/solidarite/options-de-soutien-cible/education-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaires comprennent des références à la résistance antimicrobienne et reconnaissent la nécessité de former les paraprofessionnels vétérinaires à l'utilisation appropriée des antibiotiques.

4. Coopération internationale

- Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens
- 35. L'OIE a poursuivi son étroite collaboration tripartite avec l'OMS et la FAO (le Tripartite) consacrée à l'exécution du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Les membres de l'OIE sont encouragés à suivre les orientations du Plan d'action mondial et à élaborer des Plans d'action nationaux consacrés à la RAM au niveau national. De concert avec la FAO et l'OMS, l'OIE a élaboré un Cadre complet de suivi et d'évaluation pour le Plan d'action mondial, qui a été publié en juin 2019 et est en cours d'essai dans sept pays. Une composante du Cadre de suivi et d'évaluation du Plan d'action mondial est l'Enquête tripartite annuelle existante sur la mise en œuvre des Plans d'action nationaux. À présent dans sa quatrième année, cette enquête annuelle a été rebaptisée Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens (TrACSS) et l'OIE facilite la participation de ses membres à ce processus, selon les besoins.
- 36. L'OIE a renforcé sa collaboration avec la FAO et l'OMS en matière de RAM, notamment au travers de l'établissement du Secrétariat commun tripartite sur la RAM et du Fonds fiduciaire multipartite contre la résistance aux antimicrobiens en 2019.
- La RAM et l'Assemblée générale des Nations Unies
- 37. L'OIE s'est activement engagée dans le renforcement de la réponse mondiale face à la RAM dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». L'OIE a participé aux travaux d'un Groupe ad hoc spécial de coordination interinstitutions (IACG) sur la RAM, qui a été établi en 2017, en qualité de membre et en fournissant des ressources en soutien à sa fonction. Le groupe a publié son rapport en avril 2019. Le Tripartite a préparé le rapport du Secrétaire général pour la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre de la déclaration politique A/RES/71/3 de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux antimicrobiens, ainsi que sur les recommandations émanant de l'IACG. L'OIE travaille actuellement en collaboration avec la FAO et l'OMS pour donner suite aux recommandations et observations contenues dans les deux rapports.
- Centres de référence de l'OIE
- 38. Les travaux scientifiques de l'OIE bénéficient de l'appui de son réseau mondial. En 2019, l'OIE disposait d'un réseau mondial de 254 laboratoires de référence couvrant 106 maladies ou sujets dans 37 pays, ainsi que 58 centres de collaboration couvrant 50 sujets dans 28 pays. Les listes complètes des centres de collaboration et des laboratoires de référence sont disponibles aux adresses suivantes :
 - https://www.oie.int/fr/expertise-scientifique/centres-collaborateurs/liste-des-centres/ https://www.oie.int/fr/expertise-scientifique/laboratoires-de-reference/liste-de-laboratoires/
- 39. Les centres de collaboration ou les laboratoires de référence dont le travail se focalise en particulier sur les médicaments vétérinaires ou la RAM comprennent :

Médicaments vétérinaires

ANSES Fougères – Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), B.P. 203 35302 Fougères Cedex FRANCE

<u>Programmes de réglementation des médicaments à usage vétérinaire</u>

Center for Veterinary Medicine, Food and Drug Administration (FDA), Department of Health and Human Services, 7519 Standish Place, HFV-1, Room 177, Rockville, Maryland 20855, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

<u>Résistance aux antimicrobiens (laboratoire de référence)</u>

Animal and Plant Health Agency New Haw, Addlestone, Surrey KT15 3NB ROYAUME-UNI

<u>Diagnostic et contrôle des maladies animales et</u> évaluation des produits vétérinaires apparentés en Asie

National Institute of Animal Health (NIAH) 3-1-'5, Kannondai, Tsukuba, Ibaraki, 305-0856

National Veterinary Assay Laboratory (NVAL)

1-15-1, Tokura, Kokubunji, Tokyo, 185-8511 JAPON

Formation des vétérinaires officiels, le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses et le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique centrale et de l'Ouest

École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires, BP : 5077 Dakar-Fann SÉNÉGAL